République Française
Département DU Maine-et-Loire
Commune de VERNANTES

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres
- En exercice : 17
- Présents : 13

Date de la convocation : 03/01/2019
Date d'affichage : 03/01/2019

Présents : Mesdames Sylvie BREFORT, Gisèle DESCHAMPS, Nathalie FUSELLIER, Sandra RIQUIN, Jacqueline TARDIVEL,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FRÉMONT, Thierry GROSBOIS, Christian PACORY, Thierry PAPOT, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER
Absentes excusées : Mesdames Sandrine DESMARRES, Valérie GRÉGOIRE
Absents, avaient donné pouvoir : Monsieur Patrice NEAU à Monsieur Thierry PAPOT, Monsieur Yann FONTENY à Monsieur Christian PACORY
Secrétaire de séance : Monsieur Manuel DA SILVA

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018
Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	**Sécurisation du centre péri scolaire**
ENTREPRISE	SDEL Energis Saumur
PRIX HT	2142,86 €
PRIX TTC	2571,43 €

2 -

DESIGNATION	**Travaux Complémentaires restaurant scolaire**
ENTREPRISE	La Charpente Thouarsaise
PRIX HT	1000,00 €
PRIX TTC	1200,00 €

3 -

DESIGNATION	**Réfection du parquet de la salle des Fêtes**
ENTREPRISE	Parquet THIERY

PRIX HT	8121,00 €
PRIX TTC	9745,20 €

4-

DESIGNATION	**Contrôle technique de l'extension du local rangement de la salle des Fêtes**
ENTREPRISE	Bureau Véritas
PRIX HT	800,00 €
PRIX TTC	960,00 €

ORDRE DU JOUR

DEL N°08-01/2019-01 Modification du temps horaire d'un agent affecté au service de la restauration scolaire

Monsieur le Maire explique au conseil que, considérant le départ d'un agent du service de la restauration scolaire, il y a lieu de modifier le temps horaire de l'adjoint technique actuellement en place.

Son temps de travail serait désormais de 23h59, contre 17h60 précédemment.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

DEL N°08-01/2019-02 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant dans le cadre de la régie d'avance, de la vente des tickets de restauration scolaire, des photocopies

Le Maire informe le conseil que, compte tenu des départs de Madame FREMONT et de Monsieur QUENTIN, il a été nécessaire de nommer un nouveau régisseur, et d'actualiser les arrêtés de nomination.

Madame Alix GUILBAUD a été nommée régisseur titulaire, Madame Stéphanie FOURNOLS régisseur suppléant.

Ces nominations ont été validées par le percepteur.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

DEL N°08-01/2019-03 Signature d'une convention sur les chemins avec la société WPD, pour l'installation d'un parc d'éoliennes

La société WPD souhaite poursuivre l'étude d'un projet de parc éolien sur la commune de Vernantes.

A ce titre elle sollicite le conseil municipal pour qu'il émette un avis de principe sur la poursuite des démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (implantation de 4 à 5 éoliennes, au Nord de la commune).
L'ensemble du conseil a été destinataire de la note de synthèse rédigée par la société.

Il s'agit de signer une convention d'autorisation de survol, de passage de câbles et d'utilisation de voies communales et de chemins ruraux.

Madame Sylvie BREFORT s'inquiète des éventuelles détériorations qui pourraient être causées, tandis que Monsieur Christian PACORY s'étonne ne pas avoir été contacté, alors qu'il fait partie du COPIL.

Le Maire précise que cette convention est un acte préparatoire, elle n'a pas de caractère définitif, ce d'autant plus que la LPO ne s'est pas encore prononcée.

Le conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret, approuve le principe de signature de la convention, par :
11 votes POUR
1 vote CONTRE
1 NUL
1 ABSTENTION

(Monsieur Florent POIRIER n'a pas participé au vote)

DEL N°08-01/2019-04 règlement du bois de débardage

Le Maire expose au conseil qu'il faut prendre des précautions pour garder les chemins en bon état.

Les différentes étapes dans la transformation du bois (abattage, débardage et transport) peuvent générer des impacts en matière de voirie ou de sécurité routière.

Il précise que le Maire dispose d'un certain nombre de moyens, législatif et réglementaire, pour pouvoir assurer son pouvoir de police, notamment en matière de circulation et de conservation des voies communales et des chemins ruraux.

Ainsi, il peut mettre en place une procédure d'information préalable, incitant les propriétaires forestiers et les exploitants à déclarer leurs travaux à partir du seuil de 100 m3.

(A partir du seuil de 500 m3, la procédure d'information préalable est systématiquement complétée par un état des lieux de début et de fin de travaux.)

Il appartient donc au Maire de prendre un arrêté ou de rédiger une convention tripartite (maire, exploitants, propriétaires).

Il conviendra de procéder à une large information des propriétaires de la commune de la mise en place de la procédure d'information préalable.

Par ailleurs, un référent parmi les adjoints ou les conseillers pourrait être nommé de manière à faciliter le dialogue et les démarches.

En cas de dégât dûment constaté (procédure d'information, procédure contradictoire, huissier, procès-verbal de gendarmerie), et en l'absence de remise en état, le Maire peut convenir :

- D'un accord amiable sur le montant du préjudice
- A défaut, et après mise en demeure, engagement d'une procédure contentieuse auprès du Tribunal Administratif

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé adjoint référent.

Un article sera publié dans Vernantes avis afin d'assurer la meilleure communication possible.

Monsieur Thierry GROSBOIS estime qu'il serait judicieux d'envisager également une limitation de vitesse et de tonnage.

Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place de cette réglementation.

DEL N°08-01/2019-05 nomination de membres au sein de la commission de contrôle électorale

Le Maire explique qu'avec la mise en place du répertoire électoral unique, les commissions administratives électorales ont été supprimées, et sont remplacées par une commission de contrôle, chargée de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation.

Cette nouvelle commission pourrait être composée de 2 membres, à savoir :

- Monsieur DA SILVA, titulaire
- Madame DESCHAMPS, suppléante

Monsieur Patrice NEAU ayant exprimé son souhait d'intégrer cette commission, il y siègera en tant que membre consultatif.
Madame Jacqueline TARDIVEL s'étonne de ne plus faire partie de cette commission.
Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette nouvelle organisation par :

14 VOTES POUR
1 ABSTENTION

DEL N°08-01/2019-06 renouvellement de 3 contrats

Le Maire explique au conseil que 3 contrats à durée déterminée ont été renouvelés au sein du personnel municipal, à compter de janvier :

- Au restaurant scolaire, Monique SCHULTHESS, et Sophie NUNES DE MORAIS, ce jusqu'au 5 juillet 2019.
- A l'accueil de la mairie, Vanessa DREUX, ce jusqu'au 31 mars 2019

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces renouvellements.

Questions diverses :

- Madame Jacqueline TARDIVEL informe le conseil qu'une « Nuit de la Chouette », organisée par la LPO d'Angers, se rendra à Vernantes le 2 mars prochain. Le rendez-vous est prévu en fin d'après-midi à la salle aux terrains de football pour une conférence, avant de se rendre dans les bois.
  Elle signale également la venue de l'école de musique de Saumur qui se rendra dans les établissements scolaires de Vernantes le 21 juin prochain.
- Le Maire rend compte de son entrevue avec les gendarmes, qui lui ont présenté une étude sur la vidéo-protection. Il rappelle les derniers actes de vandalisme : WC publics dégradés, boîtes aux lettres cassées.
  La gendarmerie a repéré sur la commune 9 endroits susceptibles d'être équipés, sachant que le coût d'une caméra s'élève à environ 6500€, avec le module de lecture et la maintenance.
  A ce sujet, **la prochaine séance de conseil municipal est déplacée au LUNDI 4 FEVRIER 19h30**, avec en début de séance une présentation de cet équipement.
- Le Maire évoque la réalisation de l'enrobé sur le Champ de Foire, cela permettrait de rendre la rue de l'Angleterre en sens unique. Le sujet mérite débat, il serait intéressant de réaliser un marquage et une signalisation verticale.
- Il rappelle ensuite la cérémonie des vœux, samedi 12 janvier à 16h, à la salle des Fêtes

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait à VERNANTES, le 9 janvier 2019

Le secrétaire de séance,

Manuel DA SILVA

Le Maire,

Etienne MOREAU